

Charte de la salle nature de l'hôpital de Lannion

Vous allez prochainement donner naissance en salle nature, nous vous remercions de votre confiance. Ce document vise à vous informer des modalités de fonctionnement de cette salle.

La salle nature au sein du bloc accouchement impose le respect de certaines mesures de sécurité propre à ses équipements. Son accès est soumis à conditions et à l'adhésion de règles d'utilisation (charte de consentement à signer) :

Conditions d'utilisation liées à la femme enceinte en travail :

- Le travail doit être spontané et en phase active
- La grossesse doit être normale sans complications ni facteurs de risque
- La mesure de la hauteur utérine doit être inférieure à 35cm (outil d'estimation du poids du bébé)
- Si vous avez déjà accouché auparavant, il ne doit y avoir aucun antécédent de complication.
- Vous ne devez présenter aucune complication médicale, exemple : hypertension, traitement par perfusion, infections etc.
- Les résultats sanguins doivent être normaux (absence d'anémie ou de trouble de la coagulation notamment)
- Votre poids <90kg ou IMC <35 (la prise en charge en urgence vitale pourrait être retardée avec préjudice possible par la difficulté de sortir de la baignoire ou d'un transfert sur un brancard vers une salle plus technique au bloc accouchement ou au bloc opératoire)

Conditions d'utilisation liées au bébé :

- Le bébé est à terme (>37 et <42 semaines d'aménorrhée)
- L'estimation de son poids est > 2500gr et < 4000gr
- Le bébé s'est développé normalement tout au long de la grossesse
- L'enregistrement du rythme cardiaque fœtal minimum de 30 minutes en continu avant l'entrée en salle nature est normal
- Le liquide amniotique est clair
- Le bébé se présente tête en bas

Conditions de transfert de la salle nature vers une salle d'accouchement :

- Demande de la part de la femme enceinte
- Demande de péridurale
- Complication avant ou après l'accouchement
- Défaut de progression du travail nécessitant une aide médicamenteuse (perfusion d'oxytocine)
- Décision de la sage-femme si suspicion d'un risque de complication
- Nécessité d'une intervention de l'obstétricien

Conditions d'utilisation de la baignoire pour le travail :

- Demande de la patiente
- Absence de facteur de risque (rupture de la poche des eaux)
- Capacité de rentrer facilement dans la baignoire (et donc d'en sortir rapidement si besoin)

Les professionnels de la naissance vous tiendront informés de toute intervention qui s'avèrerait nécessaire ou recommandée au cours de votre accouchement et votre consentement sera recueilli. La présence de la sage femme dépendra de sa charge de travail, il est donc important que la personne qui vous accompagne soit impliquée dans votre projet.

Surveillance du travail:

La surveillance comprend l'enregistrement des contractions et du rythme cardiaque fœtal de façon discontinue en début de travail puis de manière continue en fin de travail et à l'expulsion, le contrôle du pouls, de la tension et de la température, un examen vaginal régulier selon les recommandations de l'HAS pour un accouchement physiologique.

La pose d'un cathéter obturé est indispensable.

La posture d'accouchement sera choisie en accord avec la sage femme qui vous accompagnera. L'accouchement se déroulera sur le fauteuil multi position.

La pratique de l'épisiotomie n'est jamais systématique et si elle devait être pratiquée vous en serez avertie.

La sage femme peut retarder le clampage du cordon en l'absence d'anomalie de quelques minutes pour le bénéfice du bébé. Elle pourra ensuite faire un prélèvement de sang du cordon pour une analyse biologique du bébé.

Il est recommandé avec votre consentement que vous receviez une dose d'oxytocine par la perfusion pour prévenir le risque d'hémorragie après la naissance du bébé.

Selon les textes de loi, le placenta doit être incinéré par l'hôpital, il ne peut en aucun cas vous être remis.

Accueil enfant:

La sage femme procèdera à un examen complet de votre bébé en votre présence. Avec votre accord, une dose de vitamine K par voie orale lui sera administrée (prévention du risque d'hémorragie chez le nouveau-né).

En cas de mauvaise adaptation à la vie extra-utérine, votre bébé peut nécessiter une prise en charge active dans une salle spécifique.

Nous vous souhaitons une agréable fin de grossesse et à bientôt pour l'heureux évènement!

L'équipe de la maternité de Lannion

Nous soussignés,

Madame

Accompagnant

Déclarons, après lecture du présent document et échange avec l'équipe professionnelle, avoir pris connaissance du principe et des modalités de fonctionnement de la salle nature de la maternité de Lannion et déclarons les accepter.

Fait à	
Le / /	
Signatures :	signature du professionnel